

écoresponsabilité   environnement   habitat   territoire  
mobilité   sensibilisation   développement économique

# L'Agenda 21

à Fleury



Ville de  
**Fleury -  
Mérogis**

*L'avenir de notre planète est une problématique qui nous concerne tous.*

*Les enjeux sociaux, écologiques et économiques tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources, l'urbanisation croissante, la précarité d'une part importante de la population doivent à présent être au cœur de nos réflexions.*

*Face à ces constats, il est désormais de notre responsabilité d'agir afin de ne plus subir. Répondant à un objectif commun global, ce nouveau mode de réflexion et de croissance doit trouver sa mise en œuvre par l'action locale.*

*La municipalité de Fleury-Mérogis s'est engagée à placer ces questions au cœur de sa politique de développement communal.*

*C'est pour répondre à ces multiples exigences, mais aussi afin de rester en adéquation avec les différentes politiques élaborées sur le territoire départemental et régional, que nous avons choisi l'Agenda 21 comme outil opérationnel.*

*Sur notre territoire, le développement durable se traduit par des actions concrètes qui, pour certaines, sont déjà engagées, et pour d'autres, sont en cours ou seront mises en place dans un avenir prochain.*

*Cette démarche s'inscrit dans la durée et implique la participation de multiples acteurs locaux. Élus, citoyens, administrations, entreprises, associations... Tous doivent être associés à la création du premier Agenda 21 de la ville de Fleury-Mérogis. C'est avec la participation de tous que nous pourrions relever ce passionnant défi.*

**Didier RAJOBSON**, maire-adjoint chargé du Développement durable

**David DERROUET**, maire de Fleury-Mérogis, vice-président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, député suppléant

#### SOMMAIRE

-  p.3 Pourquoi un Agenda 21 ?  p.4 Comment la ville peut-elle agir ?
-  p.5 État des lieux  p.6 Bilan carbone  p.7 Préconisations
-  p.8 Agenda 21 à Fleury-Mérogis

#### Sept volets d'action :

-  p.9 Produire et consommer responsable  p.12 Habitat
-  p.14 Un aménagement durable  p.16 Environnement  p.18 Mobilité
-  p.20 Développement économique  p.22 Vers une éco-citoyenneté

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE... POURQUOI ?

Depuis les années 60-70, plusieurs constats interrogent les hommes sur l'avenir de la planète et remettent en cause le modèle de développement des sociétés industrielles.

### Des inégalités sociales croissantes.

Au-delà des différences observées entre les pays de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud, il existe également aujourd'hui de grandes disparités au sein même des pays.

 **Des changements climatiques de grande ampleur.** L'impact de l'activité humaine sur le climat est aujourd'hui avéré. L'apport de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne des phénomènes météorologiques extrêmes : fonte des glaces aux pôles, montée du niveau de la mer, inondations, tempêtes, sécheresse...

 **Une diminution des ressources planétaires.** Elle est due au puisage des énergies fossiles à outrance, à la déforestation, à la surpêche industrielle, aux productions de masse, à l'urbanisation...

 **Une augmentation continue de la population mondiale.** Nous sommes actuellement 7 milliards d'habitants (contre 3,7 milliards en 1970) et nous serons probablement 15 milliards en 2100.

Le développement durable est un "développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Rapport Brundtland, 1987.

#### DES DATES CLÉS

→ **1970** "Halte à la croissance ?" : première étude importante soulignant les dangers écologiques de la croissance économique et démographique.

→ **1971** Naissance des premières associations écologistes et de la contestation antinucléaire. Création en France du ministère de l'Environnement.

→ **1972** Première conférence mondiale de l'Organisation des Nations unies sur l'environnement à Stockholm.

→ **1987** Gro Harlem Brundtland, ancienne Première Ministre de Norvège, utilise pour la première fois l'expression "sustainable development" (développement durable).

→ **1992** Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. 173 gouvernements adoptent l'Agenda 21, programme d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle.

→ **1997** Signature du protocole de Kyoto. Entré en vigueur en 2005 seulement, il oblige les pays signataires à réduire globalement leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,5 %.

→ **2002** Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable et l'environnement à Johannesburg.

→ **2007** Les travaux du GIEC (Groupe international pour l'étude du climat) confirment le réchauffement de la planète. En France, création du Grenelle de l'environnement.

→ **2011** Conférence de Durban sur les changements climatiques, désormais considérés comme une menace grave et potentiellement irréversible pour tous les pays.

→ **2012** Conférence de Rio +20 portant sur "l'économie verte" et "le cadre institutionnel du développement durable".

Le développement durable appelle tous les acteurs (États, collectivités, acteurs économiques, citoyens) à repenser un mode de développement qui tienne compte des aspects environnementaux et sociaux. Lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, les Nations unies se sont engagées à établir un plan d'actions mondial pour le développement durable au 21<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi qu'est né le concept d'Agenda 21. En vertu du principe "penser global, agir local", les collectivités locales ont été encouragées à mettre en place, à leur échelle, un programme d'actions intégrant les principes du développement durable. L'Agenda 21 local en est le principal outil.

### Il doit tendre vers cinq objectifs primordiaux :

- ➊ Diminution des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique ;
- ➋ Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- ➌ Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- ➍ Épanouissement de tous les êtres humains ;
- ➎ Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

### AGENDA 21 : UN PROJET PARTAGÉ

Il n'existe pas de schéma préétabli pour la réalisation d'un Agenda 21. Il se construit en concertation avec les acteurs du territoire et s'enrichit de toutes les ressources locales. Quelques grandes étapes s'avèrent cependant incontournables : diagnostic du territoire, définition d'une stratégie de développement durable, programme d'actions et outils de suivi-évaluation. À Fleury-Mérogis, la démarche en faveur du développement durable se concrétise par la création d'une commission, d'un service, d'actions et d'outils spécifiques.

### CHRONOLOGIE

- **Fin 2009** Nomination d'un maire-adjoint chargé du Développement durable.
- **2010** Création du service Développement durable assorti d'un budget spécifique. Note d'intention et délibération en faveur d'un Agenda 21 à l'échelle de la commune. Appel d'offre pour la réalisation d'un bilan carbone. Collecte de données auprès de tous les services municipaux.
- **2011** Présentation simplifiée en bureau municipal des résultats du bilan carbone réalisé par l'agence MEV (Maîtrise de l'énergie en ville). Choix d'un plan d'actions pour les années à venir en commission Développement durable.
- **2012** Dossier de candidature pour obtenir le label "Agenda 21 local", déposé et présenté au ministère de l'Écologie et du Développement durable. Élaboration d'une charte éco-responsabilité en lien avec les services municipaux.
- **2013** Adoption de la charte éco-responsabilité interne à la mairie. Publication du guide Agenda 21 de la Ville de Fleury-Mérogis.

**ENTRE 2010 ET 2013**, plusieurs études dressent un diagnostic précis des **atouts** + et **faiblesses** - de la commune au regard des enjeux du développement durable. Il s'agit notamment du dossier ANRU 2\*, des résultats du bilan carbone\*, de l'élaboration et de l'adoption du PADD\* et du PLU\*. Tous ces dispositifs, complémentaires, aboutissent à un état des lieux dont voici les principaux résultats :

#### LOGEMENT

- 80% de logements sociaux (habitat peu diversifié), vétusté du bâti, peu de logements en accession à la propriété.
- + Réhabilitation en cours, nombreux projets exemplaires en matière de développement durable.

#### POPULATION ET EMPLOI

- Revenus modérés, nombreuses familles précarisées et peu insérées dans la vie communale, fonctionnement autarcique des quartiers.
- + Population jeune et potentiellement dynamique, projet de restructuration de la RD445 et redynamisation du centre urbain.

#### SERVICES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Problèmes d'accessibilité, vétusté de certains équipements, localisation hétérogène.
- + Diversité des équipements, disponibilité, tarification.

#### ESPACES VERTS

- Entretien.
- + Qualité, diversité, taille, rayonnement.

#### ESPACES NATURELS

- Peu valorisés.
- + Richesse du patrimoine naturel : forêt de Saint-Eutrope, parc de la Greffière...

#### TRANSPORT

- Faible offre de transports en commun, réseau secondaire assurant mal les liaisons inter-quartiers, liaisons piétonnes discontinues, pistes cyclables quasi inexistantes.
- + Accessibilité routière, projets de développement des transports en commun et des circulations douces.

### DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES

\***ANRU** : depuis 2004, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine met en œuvre des programmes globaux et pluriannuels d'intervention pour transformer et intégrer à la ville tous les quartiers (requalification des quartiers anciens, dégradés, sensibles, stigmatisés...).

\***Bilan carbone** : diagnostic des émissions de gaz à effet de serre pour tout produit, service ou entité humaine (individu, groupe, collectivités...).

\***PLU** : le Plan local d'urbanisme est un document qui guide l'aménagement et le développement urbain de la commune pour les prochaines années. Il remplace l'ancien POS (Plan d'occupation des sols). À Fleury-Mérogis, le PLU a été adopté le 25 février 2013.

\***PADD** : le Projet d'aménagement et de développement durable est la clé de voûte du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme en intégrant des critères environnementaux et "durables".

**L'ÉTUDE** commandée à l'agence MEV (Maîtrise de l'énergie en ville) avait pour objectifs :

de quantifier et hiérarchiser les émissions de carbone,

de proposer et mettre en place des actions de réduction de consommation énergétique,

d'alimenter le Plan climat de la ville,

de pérenniser la démarche environnementale de la commune,

et enfin de répondre à des contraintes réglementaires.

Voici les résultats concernant les émissions de gaz à effet de serre concernant le patrimoine et les services de la commune de Fleury-Mérogis :

**[ 2230 TONNES EQ. CO2 ]**

### COMPARAISON

À titre de comparaison, 2230 tonnes eq. CO2 équivalent à :

- 9 millions de kilomètres en voiture, soit 215 fois le tour de la Terre
- 700 000 ramettes de papier
- 1,5 million de repas
- 4750 barils de pétrole brut.

Que représente ce résultat ?

- Plus de 36 % des émissions sont issues des sources fixes (combustibles chauffage et électricité)
- Les services externalisés représentent 30 % des émissions totales
- Les équipements sportifs, les écoles et la mairie constituent les bâtiments les plus émetteurs de CO2
- Les émissions de gaz à effet de serre par agent sont d'environ 10 tonnes eq. CO2 (résultat comparable aux autres villes de même taille)
- La consommation de papier par agent communal est de 22 kg par an
- Enfants et agents consomment 56 tonnes de denrées alimentaires durant une année.



### VÉRITABLE PHOTOGRAPHIE

des activités de la commune selon un angle CO2, le bilan carbone, dont la méthode est validée par l'ADEME\*, débouche sur un plan d'actions environnementales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre aussi bien au niveau des bâtiments et des services municipaux qu'au niveau des activités implantées sur le territoire communal.

Voici quelques unes des préconisations de l'agence MEV :

Diagnostic énergétique des bâtiments communaux (réalisé).

Thermographie des bâtiments et solutions contre les déperditions de chaleur (réalisé).

Rénovation du parc automobile (en cours).

Utilisation du papier recyclé et de l'impression recto-verso dans tous les services de la mairie (en cours).

Diminution des services externalisés et mise en place de critères environnementaux dans le choix des prestataires (réalisé).

Certifications (label HQE\*, BBC\*) dans la construction des nouveaux bâtiments (réalisé).

Création d'une charte éco-responsabilité interne à la mairie (adoptée et en cours de mise en œuvre) et sensibilisation du public (à venir).

Alimentation biologique dans la restauration collective et scolaire (à venir), mise en place de stationnement à vélos et mobilité partagée (à venir).

Ce projet représente pour la Ville et pour chacun de nous une formidable opportunité d'œuvrer pour l'épanouissement de tous et la préservation des ressources naturelles. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la Ville de Fleury-Mérogis avec la mise en œuvre progressive d'un Agenda 21 en sept volets.

### \* L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, établissement public à caractère industriel et commercial, a été créée en 1991 pour encourager, faciliter, animer toutes opérations en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



## PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'état des lieux du territoire communal a permis de dresser la liste des problématiques spécifiques à la ville qui devront être prises en compte dans le plan d'actions de l'Agenda 21.

Il s'agit de :

- développer le logement mixte et de qualité
- décloisonner les quartiers
- diversifier l'offre de transports
- préserver et valoriser les espaces naturels
- diminuer l'impact environnemental de la commune
- développer l'offre d'emplois sur le territoire et son attractivité.

## UN PLAN D'ACTION EN SEPT VOLETS

L'Agenda 21 de la commune se décline en sept volets. Pour chaque fiche, vous retrouverez les précisions suivantes : **intitulé de l'action, enjeux et objectifs, partenaires, calendrier, mesures concrètes.**

- Un logement pour tout le monde
- Un aménagement durable du territoire
- Un environnement harmonieux
- Des productions et des consommations responsables
- Le développement économique local
- La mobilité
- Vers une éco-citoyenneté



## FICHE 1

### UNE CHARTE ÉCO-RESPONSABLE

#### ● Enjeux et objectifs

Pour intégrer les enjeux du développement durable dans le fonctionnement quotidien des services municipaux et dans les politiques publiques, la Ville a adopté une charte éco-responsable à la suite d'un travail de concertation. La charte prévoit d'agir prioritairement dans les domaines suivants :

- achats et commandes publiques : fournitures de bureau, mobilier, produits d'entretien, éclairage, travaux, véhicules, denrées alimentaires...
- espaces verts : plantations, arrosage, entretien...
- déchets : piles et batteries, cartouches d'imprimantes, lampes, papier, déchets verts, huiles de cuisine, huiles hydrocarbures...
- performance énergétique des bâtiments existants et à venir,
- transports : parc de véhicules, vélos...

● **Partenaires** : référent charte, bureau d'étude MEV (Maîtrise de l'énergie en ville), tous les services de la Ville et tous les agents communaux (environ 300 personnes), prestataires, associations, entreprises et habitants.

● **Déjà réalisé** : questionnaire aux agents municipaux, ateliers et concertation avec les services, adoption de la charte en juin 2013.



## FICHE 2

## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

## Enjeux et objectifs

Pour réduire l'impact environnemental de la collectivité, il s'agit de maîtriser les consommations énergétiques :

- en établissant un diagnostic thermographique des bâtiments,
- en bénéficiant d'un conseil professionnel en orientation énergétique sur dix équipements énergivores,
- en suivant l'évolution des consommations énergétiques,
- en mettant en place un plan pluriannuel d'investissement,
- en rénovant les bâtiments : isolation, équipements climatiques,
- en remplaçant les éclairages scéniques des équipements culturels par des éclairages LED.

● **Partenaires** : fournisseurs d'énergie, bureaux d'étude (MEV), exploitants de chauffage.

● **Déjà réalisé** : acquisition par la Ville d'une caméra thermique, formation, thermographie des bâtiments et diagnostic, conseil en orientation énergétique. Rénovation et isolation d'équipements publics : écoles, gymnase, Maison de la petite enfance, CMA. À venir : élargir la thermographie des bâtiments publics aux logements des Floriacumois, poursuivre les efforts de maîtrise des consommations énergétiques.

## FICHE 3

## ÉQUIPEMENTS PUBLICS DURABLES

## Enjeux et objectifs

La Ville doit veiller à introduire, dans la construction de tout nouvel équipement municipal, des critères exigeants en matière de développement durable :

- en imposant les normes Haute qualité environnementale (HQE), Bâtiment basse consommation (BBC), norme de construction RT 2012,
- en veillant à réduire l'impact environnemental des équipements dans leur construction, exploitation, longévité.

● **Partenaires** : aide à la maîtrise d'ouvrage, architectes et entreprises.

● **Déjà réalisé** : cabinet médical, pavillons, accueil périscolaire de l'école Joliot-Curie.



## FICHE 4

## VERS UNE ALIMENTATION ÉCOLOGIQUE

## Enjeux et objectifs

En vue d'une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement et plus responsable en matière de santé publique, la restauration scolaire tend à introduire progressivement des produits biologiques en tenant compte de quatre critères :

- **la qualité écologique** : produits de saison, frais, variétés locales contribuant au maintien de la biodiversité végétale et animale, emballages limités et, si possible, écologiques,
- **la qualité nutritionnelle** : les produits bio, certifiés sans OGM, permettent une alimentation d'une haute valeur nutritionnelle naturellement riche en vitamines et en protéines non dénaturées,
- **la qualité territoriale** : la cuisine centrale de Fleury-Mérogis, en s'approvisionnant en produits bio (volume et fréquence significatifs sur une année), aurait un impact positif sur le développement et l'organisation de la production et des filières bio locales. En s'engageant sur la durée, elle pourrait négocier les prix et permettre aux producteurs de planifier leur production et de répondre aux besoins de façon durable, contrairement à des actions bio symboliques ou ponctuelles qui déstabilisent la filière. Par ailleurs et pour limiter le transport des aliments, elle pourrait travailler avec des coopératives ou maraîchers locaux,
- **la qualité pédagogique** : l'introduction d'aliments bio en restauration collective est l'occasion de poser un regard nouveau sur les relations entre l'agriculture, l'environnement et l'alimentation. Manger n'est pas un acte anodin : c'est l'occasion d'éveiller les enfants ou de faire prendre conscience aux adultes de l'importance d'une alimentation saine, du plaisir des saveurs et des goûts (large palette de variétés anciennes et nouvelles).

Objectifs : 10 % de produits bio en 2013, 14 % en 2014, 20 % d'ici 2015, sans augmentation de budget.

● **Partenaires** : producteurs locaux, fournisseurs.

● **Déjà réalisé** : sensibilisation auprès des écoliers à travers l'opération "Semaine du goût", introduction progressive de produits bio dans les menus de la restauration scolaire.



## FICHE 1

## RÉHABILITATION DU QUARTIER DES AUNETTES

## Enjeux et objectifs

Avec ses 11 bâtiments et ses 400 logements réalisés entre 1975 et 1976, les Aunettes est un quartier vieillissant, classé en zone urbaine sensible. Une réhabilitation de grande ampleur est en cours et intègre les objectifs du développement durable :

- rénovation de toutes les façades des bâtiments et équipements extérieurs, transformation des espaces extérieurs et amélioration de la qualité paysagère du quartier et de son image,
- amélioration des performances énergétiques (de E à C), réduction d'émission de gaz à effet de serre (de F à B), obtention du label énergétique BBC rénovation,
- amélioration de la qualité technique des bâtiments, des logements et parties communes, l'accessibilité et la sécurité des espaces communs, certification Patrimoine et Habitat.

● **Partenaires :** architectes, Osica, Région Île-de-France, amicales de locataires, PLIE.

● **Déjà réalisé :** recrutement d'un responsable de la gestion urbaine de proximité, chantier en cours, fin prévue en décembre 2013.

## FICHE 2

## BÂTIR DURABLE

## Enjeux et objectifs

Pour réduire l'impact environnemental des logements et limiter leur empreinte carbone (lutte contre le changement climatique), la Ville veille à la construction de bâtiments répondant aux nouvelles normes environnementales : HQE (Haute qualité environnementale), BBC (Bâtiment basse consommation).

● **Partenaires :** bailleurs, promoteurs, propriétaires.

● **Calendrier :** 2011 à 2017.

● **Déjà réalisé :** maisons de ville de l'éco-quartier des Joncs-Marins, pavillons du 17 rue Jean-Marillier.



## FICHE 3

## ÉCO-QUARTIER DES JONCS-MARINS

## Enjeux et objectifs

Le nouvel éco-quartier des Joncs-Marins (17 hectares) comprendra à terme environ 1100 logements, une rue commerçante et des espaces verts. Il tient compte des objectifs du Grenelle de l'environnement et du développement durable et permet :

- des logements neufs et diversifiés favorisant la mixité sociale et la cohésion entre les territoires et les générations,
- le maillage des quartiers entre eux et avec les communes limitrophes,
- la création d'un véritable centre urbain et l'installation de services et commerces de proximité,
- l'amélioration de la qualité paysagère de la ville et de son image.

● **Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers.

● **Calendrier :** 2011 à 2017.

## FICHE 4

## DES LOGEMENTS DIVERSIFIÉS

## Enjeux et objectifs

L'offre de logements (80 % de logements sociaux) ne correspond pas à l'évolution des ménages et des modes de vie : habitat plus grand quand la famille s'agrandit, désir d'accession à la propriété, familles monoparentales ou recomposées, vieillissement de la population...

La Ville souhaite diversifier les types de logement : accession à la propriété (éco-quartier des Joncs-Marins, rue de l'Écoute-s'il-pleut, Totem), locatif privé, résidences seniors et jeunes actifs (Joncs-Marins), logements adaptés aux personnes handicapées (pavillons du 17 rue Jean-Marillier), etc. Ces programmes permettent :

- de diminuer la part du logement social pour répondre aux objectifs de mixité sociale (loi SRU),
- d'accéder à la propriété sur la ville,
- d'offrir un parcours résidentiel complet, adapté à tous les âges et étapes de la vie,
- de répondre aux besoins spécifiques de logements : handicapés, seniors...

● **Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers.

● **Calendrier :** 2011 à 2014.



## FICHE 1

## UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

## ● Enjeux et objectifs

Pour que la ville se développe de façon harmonieuse et demeure une "ville verte" au cœur de l'agglomération du Val d'Orge, les projets urbains devront :

- contenir le développement urbain dans les limites définies par le PLU et le PADD,
- maintenir un juste équilibre entre espaces urbanisés et espaces verts sur l'ensemble du territoire,
- créer des espaces verts dans les nouveaux quartiers et respecter le coefficient de végétalisation sur chaque nouvelle parcelle.

● **Partenaires** : communauté d'agglomération du Val d'Orge, Agence des espaces verts (AEV).

● **Déjà réalisé** : approbation du PLU suite à un travail d'études et de concertations de plusieurs années.

## FICHE 2

## DES QUARTIERS RELIÉS

## ● Enjeux et objectifs

Pour décroiser les quartiers et les relier entre eux, plusieurs actions sont envisagées :

- valorisation des espaces publics (places, parcs...),
- création de liaisons douces entre les quartiers.

● **Partenaires** : communauté d'agglomération du Val d'Orge, paysagiste Paule Green.

● **Déjà réalisé** : liaisons douces prévues entre le parc de la Greffière et le bois des Trous, coulée verte aux Joncs-Marins, cohérence du mobilier urbain.



## FICHE 3

## UN CENTRE-VILLE DYNAMIQUE

## ● Enjeux et objectifs

Des projets contribueront à redessiner le visage du centre-ville :

- requalification de la RD445 en avenue de ville et densification du tissu urbain le long de cet axe,
- réalisation de logements et de commerces en façade de l'avenue de ville,
- nouvelle dynamique autour de la requalification de certains espaces dégradés : RD445, centres commerciaux de la Greffière et de la place du 8-Mai-1945...

● **Partenaires** : communauté d'agglomération du Val d'Orge, Conseil général.

## FICHE 4

## UN PATRIMOINE REVALORISÉ

## ● Enjeux et objectifs

Pour améliorer l'image de la ville, atouts et spécificités seront valorisés, et notamment :

- le patrimoine naturel : forêts, étang, parcs, jardins...
- la valeur patrimoniale et historique du Village, du centre Jean-Moulin (château).

● **Partenaires** : associations, communauté d'agglomération du Val d'Orge, centre Jean-Moulin.

● **Déjà réalisé** : rénovation de la rue des Petits-Champs et des murs en pierre de meulière des parcs du Village par l'association Aries, aménagement du parc de la Greffière.



## FICHE 1

## UNE VILLE SANS HERBICIDES

## Enjeux et objectifs

La Ville renouvelle son adhésion au programme Phyt'Eaux Cités initié par le Syndicat des eaux d'Île-de-France :

- en agissant à la source de la pollution des eaux et des sols, en abandonnant progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...),
- en mettant en place des méthodes alternatives de gestion et d'entretien des espaces verts.

➤ **Déjà réalisé :** audit des pratiques phytosanitaires, formation de huit agents, création de sites pilotes, entretien alternatif des arbres et massifs par récupération de l'élagage, utilisation d'un broyeur, paillis et mulch, désherbage thermique, passages mécaniques, traitements préventifs, création de prairies fleuries pour enrichir la biodiversité, adhésion au programme Phyt'Eaux Cités 2 et obtention du diplôme 3<sup>e</sup> feuille de trèfle.

À venir : sensibilisation auprès des jardins familiaux et des habitants.

➤ **Partenaires :** Syndicat des eaux d'Île-de-France, SIVOA, ASCONIT.

## FICHE 2

## CADRE DE VIE

## Enjeux et objectifs

Pour améliorer le cadre de vie des Floriacumois, la Ville doit créer des parcs et des espaces verts dans les nouveaux quartiers, diminuer les nuisances sonores liées aux voies routières :

- en favorisant les circulations douces,
- en développant les transports en commun,
- en requalifiant la RD445 en avenue de ville.

➤ **Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, Conseil général, CIDB (Conseil d'information et de documentation sur le bruit), GIAC (Groupement de l'ingénierie acoustique).

➤ **Déjà réalisé :** étude des nuisances sonores par un bureau d'étude, parcs et coulée verte prévus dans les prochains aménagements urbains.



## FICHE 3

## PROTECTION DE LA NATURE

## Enjeux et objectifs

60 % du territoire communal est couvert d'espaces naturels. Il s'agit de préserver cet environnement remarquable :

- protection et valorisation des espaces naturels : forêt de Saint-Eutrope, bois des Troux, étang et parc de la Greffière, jardins familiaux, parcs Marcille et de la Marquise...
- projet d'installation d'un apiculteur sur la commune,
- liaisons entre les espaces verts, développement de corridors écologiques,
- contribution au développement de l'axe vert Seine/Orge,
- projets spécifiques à la forêt de Saint-Eutrope, reconnue "espace naturel sensible" et "zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique" : désenclavement, aménagement des chemins et accès, intégration au réseau départemental de liaisons douces, sauvegarde de la biodiversité et des biotopes, projet d'installation d'un apiculteur sur la commune.

➤ **Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, Agence des espaces verts d'Île-de-France, Conseil général.

➤ **Déjà réalisé :** valorisation de la forêt régionale de Saint-Eutrope : inauguration de la plaine d'Escadieu, conservation de l'agriculture sur le site, amélioration du patrimoine biologique, ouverture au public. Valorisation de la faune et flore du parc de la Greffière.

## FICHE 4

## PROTECTION DES RESSOURCES

## Enjeux et objectifs

Protéger l'environnement, c'est aussi préserver les ressources eau, air, sol, biodiversité :

- diminuer l'impact environnemental de la collectivité sur les ressources naturelles,
- tenir compte des risques naturels et technologiques liés à l'urbanisation : retrait ou gonflement d'argile, canalisation des transports de gaz, pollution des sols et des nappes phréatiques,
- vigilance vis-à-vis des pollutions éventuelles engendrées par des entreprises locales.

➤ **Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, entreprises.

➤ **Déjà réalisé :** local pétanque équipé d'un récupérateur d'eau de pluie.



## FICHE 1

## PARC DE VÉHICULES PROPRES

## ● Enjeux et objectifs

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire l'impact environnemental de la collectivité, la Ville renouvelle progressivement son parc de véhicules :

- en faisant l'acquisition d'un utilitaire électrique,
- en utilisant trois véhicules en location avec option d'achat dont un véhicule électrique.

● **Partenaires :** constructeurs automobiles, SMOYS.

## FICHE 2

## NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT

## ● Enjeux et objectifs

Pour réduire l'impact environnemental des déplacements et diversifier l'offre de transports, deux modes de circulations seront privilégiés :

- les transports en commun : requalification de la RD445 en avenue de ville bien desservie par les bus, création de nouvelles voies de bus en site propre, aménagement d'un nouveau carrefour, création de nouvelles lignes, augmentation de la fréquence des passages de bus et de la fréquentation,
- les circulations douces : création d'un réseau de cheminements permettant de décloisonner les quartiers, de renforcer le maillage du territoire et la trame paysagère.

● **Partenaires :** Direction départementale des territoires (DDT), Conseil général, transporteurs (Meyer, TICE, CEAT), STIF, communauté d'agglomération du Val d'Orge.

● **Déjà réalisé :** évolution des lignes 107 et 510 améliorant les services aux usagers.



## FICHE 3

## UNE VILLE ACCESSIBLE AUX HANDICAPÉS

## ● Enjeux et objectifs

Citoyens à part entière, les personnes handicapées doivent pouvoir réaliser les actes de la vie quotidienne sans l'assistance permanente d'une personne. La collectivité doit favoriser au maximum leur autonomie :

- par une politique volontariste : partenariat avec des associations spécialisées, création d'une charte et d'un schéma d'accessibilité, formation et sensibilisation auprès des agents communaux et des habitants,
- apporter des améliorations de voirie, urbanisme et travaux : mise à niveau des équipements publics, prise en compte des réglementations dans les nouvelles constructions et rénovations, plan de déplacements et de stationnements, respect du stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite,
- améliorer l'accessibilité dans les équipements, accueils publics, manifestations culturelles et sportives, etc.

● **Partenaires :** GHHP, associations, entreprises, Pact-Essonne.

● **Déjà réalisé :** mairie (stationnement, rampe d'accès, porte d'entrée automatique), église et salle Gavroche (rampes d'accès), espace familial Louis-Daquin (stationnement), prise en compte des normes d'accessibilité dans les nouveaux logements (pavillons du 17 rue Jean-Marillier) et équipements publics.



## FICHE 1

## L'EMPLOI LOCAL

## Enjeux et objectifs

Pour lutter efficacement contre le chômage et dynamiser l'emploi local, la Ville s'implique dans le développement économique :

- par la création d'un espace Emploi pour accompagner les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion professionnelle : conseil et orientation, mise en relation avec les employeurs du territoire, signature d'une charte avec les entreprises locales, mise à disposition d'outils et de formations adaptés : recensement d'offres, ateliers CV et lettre de motivation, formation pour les créateurs d'entreprise...
- par la redynamisation du centre-ville autour de la requalification de la RD445 en avenue de ville et l'implantation de commerces de proximité et d'entreprises locales,
- en s'associant au projet Valvert et à l'extension de la zone d'activité des Ciroliers.

**Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, Pôle emploi, Mission locale, PLIE.

**Déjà réalisé :** création de l'espace Emploi avec le recrutement d'une personne responsable du service et d'une assistante, mise en place de nombreux ateliers, services et partenariats, acquisition du café du Village pour l'installation prochaine de l'espace Emploi dans des locaux plus adaptés.



## FICHE 2

## UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

## Enjeux et objectifs

Pour favoriser un développement solidaire (entre quartiers, entre classes sociales, entre générations...), la Ville doit répondre aux besoins des populations fragilisées et proposer de nouveaux services et équipements de proximité :

- construction d'un nouveau groupe scolaire dans l'éco-quartier des Joncs-Marins, implantation d'une grande surface commerciale...
- installation de l'espace Emploi dans l'ancien café du Village,
- réalisation d'une crèche à horaires élargis aux Résidences pour répondre aux besoins du personnel du centre pénitentiaire, et d'une crèche aux Joncs-Marins.

**Partenaires :** communauté d'agglomération du Val d'Orge, Caisse d'allocations familiales (CAF), Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

**Déjà réalisé :** lancement du nouveau groupe scolaire des Joncs-Marins et de la crèche à horaires élargis rue de l'Écoute-s'il-pleut.



## FICHE 1

## ÉCO-COMMUNICATION

## Enjeux et objectifs

La communication territoriale doit intégrer les nouveaux enjeux du développement durable :

- en imprimant tous les supports de communication sur du papier recyclé avec des encres végétales : Fleury'mag, carnet de saison culturelle, affiches, flyers...
- en développant la communication dématérialisée : informations disponibles sur Internet, documents téléchargeables, etc.,
- en réduisant les consommations de papier par des impressions recto-verso et en abandonnant les impressions inutiles,
- en mutualisant l'achat de papier pour réduire les coûts et diminuer l'impact environnemental du fret,
- en veillant au recyclage des déchets papier et surplus des supports de communication.

● **Partenaires :** imprimeurs, fournisseurs.

● **Déjà réalisé :** impression du magazine mensuel et de tous les supports sur papier recyclé et avec des encres végétales, site internet de la Ville, nombreuses publications téléchargeables.

## FICHE 2

## MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES

## Enjeux et objectifs

En vue de réduire l'impact environnemental de la collectivité, les manifestations culturelles encouragent de nouvelles pratiques écologiques :

- en équipant les salles d'éclairages LED (lampe à diode électroluminescente) pour diminuer les consommations énergétiques et développer de nouvelles créations en régie lumières,
- en proposant des verres réutilisables lors des manifestations, avec un système de caution qui responsabilise le public,
- en développant des partenariats avec des associations ou organismes engagés dans le développement durable,
- en installant des toilettes sèches sur les manifestations municipales,
- en veillant au tri des déchets dans les équipements culturels via l'installation de containers et poubelles adaptés.

● **Partenaires :** prestataires, associations, artistes, public.

● **Déjà réalisé :** achat de 300 verres réutilisables et consignés, location ponctuelle de toilettes sèches, éclairage LED dans la salle André-Malraux.



## FICHE 3

## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

## Enjeux et objectifs

Pour sensibiliser le public et particulièrement les jeunes générations aux enjeux du développement durable et de l'éco-citoyenneté, de multiples actions peuvent être envisagées :

- des projets éco-citoyens avec les différentes générations : enfants (écoles, centre de loisirs), adolescents et jeunes adultes (service Jeunesse, Réussite éducative), seniors (service Retraités, maison de retraite),
- une sensibilisation auprès des associations,
- une information pédagogique et régulière dans les différents supports de communication de la Ville.

● **Partenaires :** habitants, associations, maison de retraite, écoles.

● **Déjà réalisé :** "Shifumi", projet Land art imaginé par les animateurs du centre de loisirs : découverte des espaces naturels et patrimoine vert de la ville, installations artistiques éphémères en pleine nature, éducation aux sciences naturelles et aux enjeux de l'écologie, écriture de haïkus en partenariat avec la médiathèque, exposition de photos et publication d'un livre.



## INFORMATIONS ET CONTACTS

Ville de Fleury-Mérogis

Service Développement durable

Tél.: 01 69 46 72 12

Fax: 01 69 46 72 13

[www.mairie-fleury-merogis.fr](http://www.mairie-fleury-merogis.fr)

Mail: [mairie@mairie-fleury-merogis.fr](mailto:mairie@mairie-fleury-merogis.fr)



Brochure Imprimée sur du papier recyclé avec des encres végétales. 1000 exemplaires. Juin 2013.  
Ne pas jeter sur la voie publique.